



Dans les diasporas, d'où provient l'animosité de certains congolais envers les rwandais ? Un effet des politiques coloniales belges ?

Justin M. Ndandu¹

La République démocratique du Congo a neuf pays voisins et dix mille kilomètres de frontières avec l'ensemble de ces pays. Sur ces neuf voisins, le pays de Patrice Emery Lumumba vit en harmonie et en paix avec sept de ses voisins, sauf avec deux de ses voisins, particulièrement le Rwanda, et dans une moindre mesure le Burundi. Une décision du Traité de Versailles (11 novembre 1919) avait arraché à l'Allemagne vaincue lors de la première guerre mondiale ses colonies. Ces dernières avaient été confiées en tutelle à d'autres métropoles coloniales. En 1921, le royaume de Belgique avait hérité de ces deux ex-colonies allemandes, le Burundi et le Rwanda. Les autorités coloniales belges décidèrent alors de mettre sous une même administration leur colonie congolaise avec les deux ex-colonies allemandes.

Aux sources des conflits récurrents à l'Est de la RD Congo

Lors du partage de l'Afrique en 1885 à Berlin, le Rwanda et le Burundi devinrent des colonies allemandes. Après avoir perdu la première guerre mondiale, le Traité de Versailles de 1919 prit la décision de retirer à l'Allemagne ses colonies africaines. Ces dernières furent confiées en tutelle à d'autres puissances coloniales. Le royaume de Belgique qui avait une colonie, l'immense et riche Congo, hérita de deux ex-colonies allemandes, le Burundi et le Rwanda. La logique aurait voulu que ces deux petites colonies allemandes soient confiées à la Grande-Bretagne qui avait déjà toutes les colonies de l'Est africain, notamment l'Ouganda, le Kenya, une partie de la Tanzanie, le Soudan au Nord, la Zambie au Sud, etc.

Selon certains Congolais, le choix de la Belgique pour administrer le Rwanda et le Burundi s'appuyait sur la capacité de la colonie congolaise à fournir à la Belgique les moyens de cette administration grâce à ses immenses ressources naturelles. Pour se faciliter la tâche, la Belgique « fusionna » le Congo avec les deux ex-colonies allemandes et en fit une unique entité territoriale sur le plan administratif et monétaire, notamment avec le « franc ». Ainsi naquit le

¹ Membre de Bamko.

Congo-Rwanda-Urundi. Pour plusieurs raisons, notamment celle de la main d'œuvre ou des famines qui s'abattaient périodiquement sur le Rwanda, l'ex-métropole créa ce qu'on a appelé la « *Mission d'immigration des Banyarwanda* » (MIB) au Congo. Cette mission avait pour but de transplanter des populations rwandaises à l'Est du Congo afin sans doute de soulager le Rwanda, petit pays et pauvre en ressources naturelles, de sa forte démographie.

Selon André Guichaoua², « *Les autorités belges considéraient le Rwanda, bénéficiant d'une forte population sur un territoire restreint, comme un possible réservoir de main-d'œuvre pour les espaces congolais voisins moins peuplés. C'est dans ce cadre que sera signé, en 1937, un accord entre les autorités administratives belges du Kivu, les autorités du Rwanda et le Comité national du Kivu (une compagnie privée chargée de l'exploitation de la province du Kivu sous la colonie) pour créer la MIB : Mission d'immigration des Banyarwanda.* »

L'immigration des Rwandais au Congo décidée par l'administration coloniale belge avait pour prétexte, répétons-le, « *l'importation* » de la main d'œuvre. L'autre raison qui motiva ce transfert des populations rwandaises fut la famine qui sévissait de façon cyclique dans ce pays dépourvu de ressources naturelles. Cependant, la véritable motivation de cette transhumance avait sans doute comme objectif d'alléger démographiquement le minuscule Rwanda trop peuplé. Cette immigration sera finalement transformée en une installation définitive au Congo des populations venues du Rwanda.³ « *A partir des années 30 et jusqu'au milieu des années 50, des populations rwandaises sont ainsi transplantées soit dans le but de palier les famines récurrentes au Rwanda et de décongestionner un territoire surpeuplé, soit pour servir de main d'œuvre dans les plantations européennes du Kivu et dans l'industrie minière du Katanga* », rapporte le professeur Jean-Claude Willame⁴.

Pour faire les choses dans les règles de l'art, l'administration coloniale belge avait mis en place les modalités ou mécanismes légaux pour une installation pérenne. Ainsi les autorités coloniales belges menèrent des tractations avec l'autorité coutumière de l'ethnie Hunde, le chef Kalinda, dont le territoire avait été choisi pour accueillir les premières vagues de immigrants. « *La MIB avait comme objectif, d'une part, (a) d'organiser les migrations des populations du Rwanda et, d'autre part, (b) de créer une circonscription rwandaise dans les secteurs dépeuplés de la zone de Masisi (Nord-Kivu/RDC). Comme la zone d'implantation prévue appartenait à une collectivité Bahunde (l'ethnie congolaise de ce territoire), un acte de cession fut passé avec*

²André Guichaoua, spécialiste de la région des Grands Lacs africains, est professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il est notamment l'auteur de « *Rwanda 1994. Les politiques du génocide à Butare* » (Karthala, 2005).

³Willame, J. C. (1997). Banyarwanda et Banyamulenge: Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu. *Cahiers africains (Bruxelles)*, (25)

⁴Op.cit.

le chef Bahunde, Kalinda, qui reçut 29.600 francs belges en dédommagement. Le territoire accordé aux Rwandais mesurait 350 km², soit une étendue d'à peu près 19,5 kilomètres de longueur sur 18 kilomètres de largeur. Cette circonscription fut administrée par un chef d'ethnie Tutsi choisi parmi les immigrants », note le professeur André Guichaoua, spécialiste de la région des Grands Lacs africains.

Ce que rapporte le professeur André Guichaoua est corroboré par son collègue belge, J-C Willame : « En 1937, un accord est passé entre les autorités belges du Rwanda, les autorités administratives du Kivu et le Comité nationale du Kivu pour créer une « Mission d'immigration des Banyarwanda »(MIB), chargée de la gestion des immigrants rwandais dans le Masisi, faiblement peuplé à l'époque : un acte de cession est signé avec un chef local Hunde, Kalinda, qui reçut un dédommage financier. A la fin des années 40 et au début des années 50, une politique systématique d'installation de paysans rwandais (plus de 25.000 entre 1937 et 1945, une autre vague de 60.000 entre 1949 et 1955) est mise en œuvre sur des collines du Masisi totalement aménagées ou réaménagées pour la circonstance : les agents de la « Mission d'immigration des Banyarwanda reçurent des instructions détaillées dans un opuscule de 200 pages sur la manière dont il fallait installer les Banyarwanda : formalités à l'arrivée, organisation politique des zones d'immigration, régime foncier à appliquer, salaires à payer aux travailleurs des plantations, travaux d'infrastructures à effectuer par les nouveaux arrivants, etc.»

S'appuyant sur des archives coloniales, André Guichaoua affirme que «Trois phases caractérisent les opérations de la MIB afin de peupler les terres inhabitées du Gishari dans la zone de Masisi : - de 1937 à 1949 un petit nombre de familles rwandaises s'est installé au Gishari; - de 1949 à 1953 lors de la famine au Rwanda, le nombre d'immigrants s'est accru. Vers 1950, on dénombrait plus de 6.000 familles rwandaises installées au Gishari; - de 1953 à 1955 les nouveaux venus dépassent les limites qui leur ont été attribuées. Les immigrants occupent les régions de Washali-Mokoto en dehors des limites de la circonscription érigée initialement pour eux. Cette expansion se fait en pleine circonscription des Bahunde (...) C'est au cours de la même période (années 1950) qu'on assiste aussi à de vastes opérations de lotissements. Les transferts de population, d'abord peu prisés, connaîtront, au cours des années de guerre, un succès considérable.»⁵.

On sait aussi que la Belgique avait prévu un plan décennal de développement de ces deux ex-colonies allemandes dont l'exécution n'est pas allée jusqu'au bout, l'indépendance du

⁵A. Guichaoua, Destins paysans et politiques agraires en Afrique centrale (tome I), Paris, L'Harmattan, 1989, 207 p.

Congo y ayant mis un terme. Ce plan prévoyait des implantations encore plus massives des populations rwandaises à l'Est du Congo.

« Le "Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi 1951-1959" devait promouvoir ensuite de nouvelles implantations vers les régions plus à l'ouest des territoires de Masisi et de Rutshuru. Globalement, ce sont plus de 150.000 hectares que les Banyarwanda se verront accorder au Kivu.

Lors de l'Indépendance du Congo-Belge en 1960, entre les installations officielles, les grignotages périphériques des migrants clandestins et l'accroissement naturel, les 28.000 familles loties initialement atteignaient le chiffre de 40.000 familles environ, soit quelque 200.000 habitants transplantés ou natifs. Avec une dizaine d'années de retard, les perspectives envisagées par les autorités en 1949 étaient donc atteintes pour 70%, dans le cadre du programme officiel, et pour 30%, du fait des mouvements spontanés et de l'accroissement naturel. Mais la Mission d'Immigration des Banyarwanda (MIB) aura des difficultés pour se poursuivre du fait de l'existence de densités élevées de populations existant au Kivu, et des oppositions croissantes des populations autochtones et des chefferies qui supportaient de plus en plus mal ces nouveaux groupes d'immigrants rwandais.»⁶

Depuis toujours les Congolais appellent ces immigrants rwandais les « Banyarwanda » c'est-à-dire les originaires ou celles et ceux qui viennent du Rwanda. Le néologisme « banyamulenge » c'est-à-dire les originaires, ou celles et ceux qui viennent de Mulenge, une colline de la contrée d'Itombwe dans le territoire d'Uvira dans la province du Sud-Kivu (RD Congo), est apparu en 1976. Son « inventeur » fut un notable rwandais du nom de Issac-Frédéric Gisaro Muhoza. Il l'a fait pour le besoin d'identité congolaise de sa communauté car le terme « banyarwanda » renvoyait en permanence ces immigrés rwandais à leur pays d'origine.

⁶ Op.cit.

Conclusion

A quelques nuances près, la majorité d'historiens et chercheurs rigoureux, sont unanimes sur un point : les rwandophones congolais sont le résultat des politiques migratoires coloniales belges et des vagues continues de réfugiés mais également de clandestins que les Congolais appellent très péjorativement les « *infiltrés* ». Les congolais craignent qu'une instrumentalisation de ces rwandophones installés dans la province du Kivu ait pour objectifs l'intention inavouée de continuer cette transplantation-implantation pour soulager la surpopulation au Rwanda. Mais également pour avoir la mainmise, -par l'entremise de cette population-, sur cette province du Congo réputée détenir d'immenses richesses telles que le colombo-tantalite (coltan), l'or, le diamant, l'étain, la cassitérite, le niobium, et in fine, des terres très fertiles. L'ancien sous-secrétaire d'Etat américain, Herman Cohen, l'avait dit dans une interview en 2011 : « *Au Département d'Etat américain, le Kivu fait partie du Rwanda* ». Les puissances anglo-saxonnes et la France ont un plan pour aider le Rwanda à « *annexer en douceur le Kivu* » en le soutenant et en l'aidant à prendre solidement pied sur les plans économique et commerciale dans le Kivu.

Au mois de décembre 2021, après une tournée pastorale dans la province du Nord-Kivu, le cardinal congolais Fridolin Ambongo a fait le constat de cette transhumance des populations rwandaises vers le Kivu. Le prélat congolais n'a pas hésité à accuser l'Ouganda et le Rwanda de vellétés annexionnistes : « *Pendant ma tournée pascale dans la province du Nord-Kivu du 27 au 31 décembre 2020, il m'a été donné de voir ce qui se passe à l'Est de notre pays : dans les contrées où il y a le massacre des populations congolaises et dans celles que les populations ont déserté pour fuir les massacres, « on » installe les populations venues de l'Ouganda et du Rwanda* ».

Cette accusation faite lors d'une interview sur la chaîne de télévision congolaise RTGA n'est pas nouvelle et le prélat congolais n'est pas le premier à la formuler. Beaucoup de Congolais notables ou non l'ont dit et réitéré depuis deux décennies, mais leurs dénonciations sont inaudibles ou prises pour un délire collectif, alors que les déclarations de certains dirigeants occidentaux qui encouragent de façon explicite le Rwanda dans cette voie sont de notoriété publique. Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose, dit un adage. En RDC, on dit que « *le mensonge prend l'ascenseur, la vérité vient par l'escalier. La vérité finit toujours par rattraper le mensonge et à le confondre* ». Des « *agressions* » et « *rébellions* » interminables qui endeuillent et dépouillent l'Est de la RD Congo trouvent ici une grande partie de leur origine. Et que fait l'ex-colonisateur à la base de cette situation ? C'est motus et bouche cousue, sauf lorsqu'il prend parti, de façon complaisante, pour le Rwanda. Et cette dernière affirmation est loin d'être gratuite et sans « *preuves* ».

L'objectif de cette analyse n'est évidemment pas de stigmatiser les rwandais dans leur ensemble et encore moins les rwandophones du Congo ! L'idée était de d'expliquer d'où viennent certaines animosités et conflits qui nous semblent importés en Fédération Wallonie-Bruxelles mais qui en réalité trouvent leur origine ici en Belgique. Connaître les origines de ces conflits permettra peut-être de contribuer à prévenir l'aggravation des conflits. Certaines personnes estiment qu'étant à l'origine de ce conflit, l'ancien pouvoir colonial devrait intervenir. A la lumière de ces informations, qu'en pensez-vous ?

Pour citer cet article : Justin M. Ndandu (Juillet 2021)
« Dans les diasporas, d'où provient l'animosité de certains congolais envers les rwandais ?
Un effet des politiques coloniales belges ? »,
Analyse n° 9, Edt. Kwandika de Bamko-Cran asbl, Bruxelles.